



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation alimentaire

Question écrite n° 30001

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur les propositions exprimées par le Conseil économique et social dans le rapport intitulé « L'obligation alimentaire : des formes de solidarité à réinventer ». Soulignant que les règles de l'obligation alimentaire sont souvent méconnues et appliquées de manière inégale, le Conseil économique et social préconise de veiller à la formation des juges et de l'ensemble des acteurs de la mise en oeuvre de cette obligation. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement partage l'avis de l'honorable parlementaire sur la nécessité d'informer et de former l'ensemble du public et des acteurs institutionnels en charge de cette matière complexe qui intéresse à la fois le droit civil et le droit de l'action sociale. À cette fin, les services se rapprocheront de ceux de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de rappeler aux commissions départementales de l'aide sociale, juridiction spécialisée présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire, l'ensemble des dispositions de droit et la jurisprudence en vigueur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30001

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 2008, page 7484

**Réponse publiée le :** 30 mars 2010, page 3745